



## **COMPTE - RENDU DE SEANCE**

### **COMMUNE DE JEU-LES-BOIS** **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2018**

*Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11*

*Nombre de Conseillers en exercices : 9*

*Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 8*

Le 16 juillet deux mille dix-huit à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de JEU-LES-BOIS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 6 juillet 2018

Etaient présents : BREUILLAUD Jacques, VERRET Pierre, VERITÉ Claire, LELONG Annabelle, FRESNEDA Virginie, BOUQUET Christian, BARBAUD Thierry, REGINAUD Benoît

Absent : STROUPPE André

Secrétaire de séance : Annabelle LELONG

#### **Approbation du compte-rendu de la séance du 7 juin 2018**

*Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 juin 2018 est approuvé à l'unanimité par les membres présents*

#### L'ordre du jour de la séance :

- 1- Fonds de concours 2018
- 2- Adhésion au service en matière d'information géographique proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre (SDEI).
- 3- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- 4- Accords de partenariat COMMUNE/ONF
- 5- Questions diverses

### **36 – FONDS DE CONCOURS 2018**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de solliciter auprès de CHATEAUROUX METROPOLE une subvention – Fonds de Concours 2018 – pour divers travaux de voirie.

Il approuve le plan de financement suivant et autorise le Maire à signer la convention pour le versement des fonds de concours 2018 d'un montant de 15 555.00 €

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux Obterre – La Métairie Neuve – les Laboureux	14 940.00 €	Fonds de concours 2018	15 555.00 €
Entrées pavillons Obterre	2 887.50 €	Fonds propres	24 191.73 €
Trottoirs lotissement les Chaumes à la Gotte	16 960.43 €		
Elargissement chemin de la Note	4 958.80 €		
<b>TOTAL</b>	<b>39 746.73</b>		<b>39 746.73 €</b>

### **37 - Adhésion au service en matière d'information géographique proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre (SDEI).**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet du SDEI qui consiste à mettre à disposition l'outil SIG (Système d'Informations Géographiques) "Igé0 36" permettant la consultation des données géographiques du territoire de chaque commune. Cet outil pourra être enrichi de différentes couches d'informations représentant notamment les réseaux et ouvrages de distribution publique d'électricité (lignes HTA, BT et postes), le réseau d'éclairage public, le réseau d'eau potable et d'assainissement, le PLU ou carte communale, etc...

Afin d'être complet, ce service accompagne les utilisateurs dans leurs utilisations de l'outil mais comprend également une aide pour la collecte de nouvelles informations.

Il précise que la commune utilise cet outil depuis 2009 mais qu'il est nécessaire de signer une nouvelle convention suite à l'évolution des nombreuses thématiques et au nouveau montant de la cotisation annuelle.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

Article 1<sup>er</sup> - approuve l'adhésion aux activités accessoires en matière de SIG du SDEI

Article 2 - autorise le Maire à signer la convention définissant les modalités techniques et financières de l'adhésion ainsi que tous les documents afférents à ce projet (avenants, ...).

### **38 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Après avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable concernant l'exercice 2017,

Le Conseil Municipal de JEU-LES-BOIS approuve ce rapport présenté par le Syndicat des Eaux de la Couarde.

### **39- ACCORDS DE PARTENARIAT COMMUNE/ONF**

Madame Claire VERITÉ déléguée pour représenter la commune aux différentes réunions organisées par l'Office National des Forêts présente au Conseil Municipal les accords de partenariat suivants :

- accord relatif au financement de la propreté de la forêt domaniale de CHATEAUROUX coût pour la commune de JEU-LES-BOIS : 172.66 €
- accord relatif au financement de l'entretien des équipements d'accueil du public de la forêt domaniale de CHATEAUROUX coût pour la commune de JEU-LES-BOIS : 280.71 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces accords et autorise le Maire à signer les conventions avec l'ONF.

### **40- Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) Désignation d'un délégué de la protection de données (DPD)**

Il est exposé que, à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE.

Il est indiqué qu'une donnée à caractère personnel représente toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Le non-respect de cette obligation pourra aboutir à des sanctions administratives, financières et/ou pénales du représentant légal de la personne morale, sanctions pouvant être très lourdes.

C'est pourquoi, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Son rôle sera de :

- Informer et conseiller l'organisme (responsable de traitement, sous-traitants, employés) ;
- Réaliser l'inventaire et la cartographie des données de l'organisme et de leurs traitements (qui, quoi, pourquoi, où, jusqu'à quand, comment) ;
- Conseiller, accompagner à la gestion du registre de traitements des données personnelles ;
- Contrôler et veiller au respect du règlement et du droit national en termes de protection des personnes physiques et de droit d'accès ;
- Piloter la conformité en continu et identifier les actions à mener au regard des risques sur les droits et libertés des personnes ;
- Concevoir des actions de sensibilisation ;
- Conseiller l'organisme sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et la vie privée, et en vérifier l'exécution ;

- Coopérer avec la CNIL, autorité de contrôle ;

Le Délégué à la Protection des Données (DPD) n'est pas le responsable des traitements.

Il doit, en tout état de cause, exercer ses missions en toute indépendance, vis-à-vis du responsable de traitement (le maire), et il ne peut être sanctionné pour avoir exercé ces missions.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- Approuve la désignation d'un Délégué à la protection des données (DPD) et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette nomination.

**Questions diverses :**

- **Pêche Etang communal des Marnières** : Il est décidé de nommer un mandataire supplémentaire à la régie de pêche afin d'effectuer des contrôles de cartes de pêche sur place. Il sera désigné par Arrêté Municipal
- **Camion à pizza** : le Conseil Municipal accepte que Monsieur Pascal FLEURET branche son camion sur le réseau de la commune
- **Qualité de l'air dans l'école** : un groupement de commandes avec CHATEAUROUX METROPOLE est en cours au sujet de la surveillance de la qualité de l'air dans l'école.
- **Serrures cantine** : le Conseil Municipal décide la modification des serrures sur les portes de la cantine et accepte le devis de l'entreprise EB-RB menuiserie d'un montant de 450.00 € HT soit 540.00 € TTC
- **Local comité des fêtes** : le Comité des fêtes a fait une demande pour stocker leur matériel dans le garage 15 place Bellevue. Le Conseil Municipal donne son accord.

Le secrétaire de Séance,  
Annabelle LELONG

Le Maire,  
Jacques BREUILLAUD

Les Conseillers,